

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 15 Juin 2017, s'est réuni en son siège à 16 H 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Emile ANFOSSO, Lucien LABIT, Jacques ADGÉ, Alain VIDAL

Etaient absents représentés :

Michel GARCIA à Antoine DE RINALDO, Christophe DURAND à Lucien LABIT.

Etaient absents :

Pierre BOULDOIRE, Michel GARCIA, Christophe DURAND

Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Validation Procès-verbal du Conseil communautaire du 4 Mai 2017

Validé à l'unanimité

- III. Dossiers soumis à décisions :

2017-054	Subvention à l'installation de solaire thermique - Attribution des aides Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-055	Association les Ecologistes de l'Euzière - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2017 pour la participation au 24H de la commune sur la Commune de Vic la Gardiole Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-056	CPIE Bassin de Thau - Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2017 pour la participation au Festival Biodiversité "Tous sentinelles de Thau" Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2017-057

Hérault tourisme - Convention de partenariat pour le plan d'actions 2017 de promotion touristique de l'ensemble du Bassin de Thau - Autorisation de signature

Rapporteur : ROSAY Eliane

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
ADOPTÉE A
L'UNANIMITÉ

IV. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 28 Juin 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 23 Juin 2017



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo (<http://www.thau-agglo.fr/>)